

- La surface du bassin est compris entre 10 et 100m²
- La couverture éventuelle est inférieure à 1,80m de hauteur au dessus du terrain naturel

Pièces à fournir :

✓ Formulaire Cerfa n°13703

Il comprend l'identité du déclarant, l'adresse du terrain et la description du projet.

Il peut être récupéré au service urbanisme ou téléchargeable sur le site : www.service-public.fr

Imprimer
Enregistrer
Réinitialiser

à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Formulaire à utiliser :

- Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...)
- Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...)
- Vous édifiez une clôture.

Pour vérifier que vos travaux sont bien soumis à déclaration préalable, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie.

1 - Identité du déclarant
Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance
Date : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : _____



✓ DP1. Plan de situation

Ce plan permet de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir les règles d'urbanisme à appliquer dans la zone où est situé votre projet

Il peut être imprimé sur le site : www.cadastre.gouv.fr

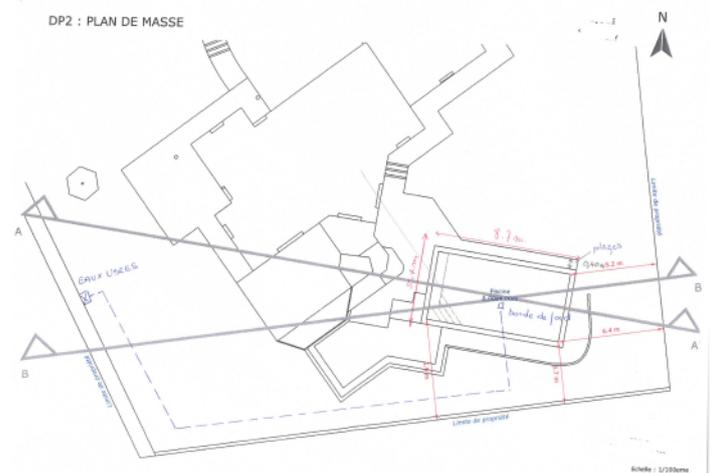
✓ DP2. Plan de masse coté dans les 3 dimensions, Échelle, Orientation

Ce plan doit faire apparaître :

- Les constructions existantes et créer sur le terrain.
- La distance entre la construction et les limites de propriété ainsi que la limite avec l'accès véhicule.
- La végétation existante, maintenue, supprimée ou plantée (arbres, haies...)
- Le coefficient de pleine terre avant et après les travaux en m² et en pourcentage par rapport à la superficie totale de la parcelle (bande de terre de 4 m de largeur minimum, 2/3 de la superficie de pleine terre d'un seul tenant).
- Les modalités de rejet des eaux de vidanges et de lavage des filtres (schéma et phrase explicative)

Il peut être imprimé en zoomant sur le plan de situation sur le site :

www.cadastre.gouv.fr



Pièces à fournir :

✓ DP3. Plan en coupe

Il doit contenir le profil du terrain avant et après les travaux ainsi que l'implantation de la piscine par rapport au profil du terrain

DP3 : COUPE PROJET D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS BB'



DP5 : REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR
Vue 3D du projet d'aménagements



✓ DP5. Représentation de l'aspect extérieur de la construction

Produire un croquis coté du terrain et de la construction et indiquer son échelle, expliquer et décrire le projet

✓ DP6. Document graphique

il doit permettre de visualiser le rendu final de la construction projetée (photomontage ou dessin en perspective qui peut être fourni par votre pisciniste ou architecte)

✓ DP7 et DP8. Photographies

DP7 permet de situer la construction dans l'environnement proche

DP8 permet de situer la construction dans le paysage lointain
Indiquer les angles de prise de vue sur le plan masse par un « V »

DP7 : PHOTOGRAPHIE DE L'EXISTANT

